

PRÉFECTURE de la SAVOIE

07 AOUT 2023

REÇU



Comité de la caisse du 15 juin 2023

Compte-rendu et délibérations

Ordre du jour

Résidence de territoire 2023-2024	3
Délibération n° 14/2023 : approbation du projet de résidence artistique de territoire 2023-2024	3
Antenne du point écoute et de la maison des adolescents	4
Délibération n° 15/2023 : approbation du projet d'antenne du point écoute et de la maison des adolescents	4

Présents

11 membres en exercice : Thierry REPENTIN (excusé), Aurélie LE MEUR (excusée), Lydie MATEO (présente), Gaëtan PAUCHET (présent), Patricia FERNANDES (présente), Nelly BARROSO (excusée), François RAVIER (représenté par Yann BRIANCON, présent), 4 représentants des adhérents parmi Muhamed KQIKU (présent), Wajih CHAABANE (excusé), Florence ZAGAGNOGNI (présente), Pierrick LANGUE (excusé) et Karine DA ROCHA (présente).

Soit 7 présents avec droits de vote.

Autres présents, sans droit de vote : Erwan HETET, Clémentine MOUILLERON, Eva CHEDRU.

Résidence de territoire 2023-2024

Ce nouveau projet de résidence porté par la Cité des Arts, suite à la résidence Chamber'Hip Tap cofinancée en 2022-2023 par la cité éducative, a pour objectifs de :

- Expérimenter de nouveaux modes d'action participatifs pour le Scarabée
- Élargir et croiser les publics touchés par la Cité des arts
- Marquer durablement la vie des publics, grâce à un projet de création « impliquant » et s'appuyant sur une présence artistique forte sur le territoire
- Conforter le réseau de partenaires de la Cité des arts sur le secteur des Hauts de Chambéry (secteurs éducatif, associatif, enfance/jeunesse et socio-culturel notamment)

Autour de la thématique des insectes, la Nième Compagnie, retenue à l'issue de concertations avec différents acteurs dont le conseil de quartier citoyen, réalisera des objets marionnettiques très divers, qui laissent la place à l'imaginaire de chacun, mêlant arts plastiques, musique, théâtre, et danse.

La résidence se déroulera en 2023-2024, avec une demande de financement de 6 500 € de septembre à décembre 2023 et de 22 500 € de janvier à juin 2024.

Ce projet sera évalué auprès des bénéficiaires dès son lancement, dans le cadre de la mission d'évaluation externe confiée au cabinet Berlioz.

Le comité technique et le conseil stratégique de la cité éducative ont émis un avis favorable au financement de ce projet, sous réserve d'un ancrage de la majorité des actions dans les quartiers prioritaires.

Délibération n° 14/2023 : approbation du projet de résidence artistique de territoire 2023-2024

Le comité de la caisse :

- 1) Approuve le projet de résidence artistique 2023-2024 porté par la Ville de Chambéry, sous réserve d'un ancrage de la majorité des actions dans les quartiers prioritaires ;
- 2) Attribue à ce projet une subvention de la cité éducative d'un montant de 29 000 € (6 500 € en 2023 et 22 500 € en 2024), sous réserve du vote du budget pour 2024 ;
- 3) Autorise le Président, ou son représentant, à procéder au versement de cette subvention et à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Chambéry, selon le modèle approuvé par délibération 3/2023 du 25 janvier 2023 ;
- 4) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif pour 2023 et seront inscrits au budget primitif 2024.

Nombre de membres en exercice : 11			
Nombre de membres présents : 7			
Nombre de suffrages exprimés : 7			
VOTES :	Pour : 7	Contre : 0	Abstentions : 0
Date de convocation : 9 juin 2023			
Présenté par l'adjointe au Maire de Chambéry à Chambéry, le 15 juin 2023			
Délibéré par le comité de la caisse des écoles de Chambéry à Chambéry, le 15 juin 2023			

PRÉFECTURE de la SAVOIE

07 AOUT 2023

REÇU

Antenne du point écoute et de la maison des adolescents

Le comité de la caisse des écoles, lors de sa réunion du 9 novembre 2022, avait validé la création d'une antenne du point écoute et de la maison des adolescents et avait décidé d'allouer à ce projet porté par la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence et par le centre hospitalier spécialisé une subvention maximale de 25 000 €, sous réserve du dépôt d'un dossier complet, équilibré en dépenses et recettes.

Ce projet est aujourd'hui finalisé. Il prévoit de :

- Proposer un accueil, une écoute, une orientation dans le cadre d'entretiens familiaux à partir de l'approche systémique, pour les jeunes de 10 à 25 ans, leurs parents et leurs familles, dans un principe de libre adhésion ;
- Faciliter la mobilité des publics vers les dispositifs de droit commun, notamment la maison des adolescents au centre-ville.

L'antenne sera ouverte 6 à 7 heures par semaine sur les Hauts de Chambéry, en partenariat avec l'espace socioculturel des Combes, à partir de septembre 2023, avec des temps de sensibilisation et de mobilisation tout au long de l'été 2023. De nombreux partenaires seront associés pour constituer des binômes d'écoutes avec du personnel bénévole ou mis à disposition par d'autres structures.

A la demande du comité technique, le budget a été retravaillé avec une fin d'expérimentation au 30 juin 2024. Le besoin de financement de la cité éducative est de 21 750 € en 2023 et 22 500 en 2024.

Le conseil stratégique de la cité éducative a émis un avis favorable à ce projet, en demandant que les publics soient accompagnés vers la maison des adolescents et qu'au terme de l'expérimentation, le projet soit pérennisé d'un point de vue financier ou organisationnel, avec un déplacement du personnel de la maison des adolescents plutôt que la création de nouveaux postes.

Délibération n° 15/2023: approbation du projet d'antenne du point écoute et de la maison des adolescents

Le comité de la caisse :

- 1) Approuve l'expérimentation d'une antenne du point écoute et de la maison des adolescents porté par la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence et du Centre Hospitalier Spécialisé ;
- 2) Attribue à ce projet une subvention de la cité éducative d'un montant de 44 250 € (21 750 € en 2023 et 22 500 € en 2024), sous réserve du vote du budget pour 2024 ;
- 3) Autorise le Président, ou son représentant, à procéder au versement de cette subvention et à signer la convention d'objectifs et de moyens avec la Ville de Chambéry, selon le modèle approuvé par délibération 3/2023 du 25 janvier 2023 ;
- 4) Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif pour 2023 et seront inscrits au budget primitif 2024.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES : Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Date de convocation : 9 juin 2023

Présenté par l'adjointe au Maire de Chambéry à Chambéry, le 15 juin 2023

Délibéré par le comité de la caisse des écoles de Chambéry à Chambéry, le 15 juin 2023